

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
 Nombre de conseillers communautaires présents : 22
 Nombre de conseillers communautaires votants : 27

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-459 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS
DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

DP 2024-421 Devis SAS BRODU – Remplacement des portes des vestiaires collectifs – Centre aquatique L'ODYSS	SAS BRODU	7 424,30 € HT
DP 2024-422 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024	AUDEBAUD – Saint-Martin-des-Noyers	1 000,00 €
	TOUTAIN – Bournezeau	1 000,00 €
	AMETEAU – Chantonay	1 000,00 €
	LOISEAU – Saint-Martin-des-Noyers	1 000,00 €
	CAVALIN – Bournezeau	1 000,00 €

.../...

DP 2024-423 Devis SASU Déménagements GRIMAUD – Déménagement des locaux des médecins vers les modulaires à usage de cabinets médicaux	SASU Déménagement GRIMAUD-DEMECO	1 530,00 € HT
DP 2024-424 Devis Association « Maison de la vie rurale labellisée CPIE Sèvre et Bocage » – Éducation à l'environnement – Intervention du CPIE Sèvre et Bocage – Année scolaire 2024-2025	L'association Maison de la Vie Rurale, labellisée CPIE Sèvre et Bocage	7 650,00 €
DP 2024-425 Attribution du marché public relatif à la maintenance périodique des toitures des bâtiments communautaires	SAS BATITECH Montant total du marché pour 4 ans :	22 600,00 € HT
DP 2024-426 Devis SAS GROUPE VINET – Installations de fil d'ariane – Centre aquatique L'ODYSS	SAS GROUPE VINET	5 700,00 € HT
DP 2024-427 Devis SAS EQWERGY – Matériel pour la sensibilisation des ménages sur la rénovation énergétique – Territoire du Pays de Chantonnay	SAS EQWERGY	1 503,50 € HT
DP 2024-428 Avenant n° 2 au lot 3 du marché public de travaux n° 2022-17-3 pour la construction de deux ateliers relais zone Polaris à Chantonnay	L'avenant n° 2 est décidé (pour le lot 3 : Charpente métallique avec la SAS BATI TECK). La réalisation de TOTEM a pour incidence financière une augmentation du marché de 2 000,00 € HT, soit 2 400,00 € TTC, portant le montant après avenants à 77 964,50 € HT, soit 93 557,40 € TTC. L'avenant 2 augmente le montant du marché initial de + 2,75 %. Au global, le pourcentage introduit par les deux avenants par rapport au montant initial du lot 3 est de + 7,05 %.	
DP 2024-429 Avenant n° 2 au lot 8 du marché public de travaux n° 2022-17-8 pour la construction de deux ateliers relais zone Polaris à Chantonnay	L'avenant n° 2 est décidé (pour le lot 8 : Plafonds suspendus isolation avec la SARL HERVOUET). Cette modification a pour incidence financière une diminution du marché de - 166,91 € HT, soit - 200,29 € TTC, portant le montant après avenants à 3 353,74 € HT, soit 4 024,49 € TTC. L'avenant 2 diminue le montant du marché initial de - 4,85 %. Au global, le pourcentage introduit par les deux avenants par rapport au montant initial du lot 8 est de - 2,50 %.	
DP 2024-430 Avenant n° 2 au lot 11 du marché public de travaux n° 2022-17-11 pour la construction de deux ateliers relais zone Polaris à Chantonnay	L'avenant n° 2 est décidé (pour le lot 11 : Electricité Courants avec la SARL COMELEC SERVICES). Cette modification a pour incidence financière une diminution du marché de - 2 342,00 € HT, soit - 2 810,40 € TTC, portant le montant après avenants à 36 838,46 € HT, soit 44 206,15 € TTC. L'avenant 2 diminue le montant du marché initial du lot 11 de - 6,22 %. Au global, le pourcentage introduit par les deux avenants par rapport au montant initial du lot 11 est de - 2,18 %.	
DP 2024-431 Devis SARL APS AUDIO – Prestation son et lumière pour le festival de spectacles vivants Les Petits Détours au sein du Pays de Chantonnay »	SARL APS AUDIO	17 998,00 € HT

DP 2024-432 Attribution du marché d'assurance des véhicules à moteur et risques annexes - CCPC	GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE Montant annuel :	2 602,39 € HT
DP 2024-433 Devis SARL SHAREWOOD ANIM' - Mise en place d'un jeu de piste permanent dans le centre-ville de Chantonnay	SARL SHAREWOOD ANIM'	12 400,00 € HT
DP 2024-434 Signature d'un bail professionnel avec L'association Prévention Santé Travail Vendée Littoral	Bail professionnel avec L'association « PRÉVENTION SANTÉ TRAVAIL VENDÉE LITTORAL », pour un ensemble de bureaux (87,2 m ²) à la pépinière d'entreprises de Benêtre à Sigournais. Il est conclu pour une durée de 6 années à compter du 2 décembre 2024.	
DP 2024-435 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH - Programme 2024	PUAUD - Saint-Germain-de-Prinçay RUAUDEL - Chantonnay JANIAK - Chantonnay	1 848,00 € 500,00 € 1 850,00 €
DP 2024-435 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de la PTRE - Programme 2024	JOLLY - Sainte-Cécile LAGRENÉE - Chantonnay HOMMET - Saint-Vincent-Sterlanges	3 750,00 € 250,00 € 250,00 €
DP 2024-436 Devis SARL E G SOL OUEST - Étude G2 AVP et G2PRO - Projet réhabilitation et extension d'une médiathèque intercommunale du Pays de Chantonnay	SARL E G SOL OUEST comprenant la Variante Obligatoire n° 01 (PSE n° 01) : Mission G 4 Etude et Suivi	26 722,00 € HT 4 200,00 € HT
DP 2024-437 Devis SAS ICI - Supports de communication pour la 3 ^{ème} édition du festival « Les Petits Détours » au sein du Pays de Chantonnay en mars 2025	SAS ICI	2 147,00 € HT

Les propositions retenues, concernant les marchés de travaux de réhabilitation et extension de la maison de santé « Centre Épidaure » à Chantonnay, sont les suivantes :

LOTS	ENTREPRISE	MARCHÉ DE BASE		
		MONTANT HT	TVA 20,00 %	MONTANT TTC
1 DEMOLITION DESAMANTAGE	SOFALDEC - St Fagant	49 616,75 €	13 903,75 €	63 520,50 €
2 TERRASSEMENT GROS ŒUVRE LITE	SAS GUCHEZEAU ANDRÉ - Seviemont	268 980,00 €	53 737,91 €	322 717,91 €
3 COUVERTURE ETANCHÉITE	SOPREMA ENTREPRISES SAS - Le Poiré sur Vie	106 000,00 €	37 200,00 €	143 200,00 €
4 COUVERTURE ET BARDAGE METALLIQUE	LOT INFRACTUEUX (estimation lot)	111 000,00 €	22 200,00 €	133 200,00 €
5 METALLERIE SERRURERIE	TALON SAS - La Boissière de Montaga	17 996,70 €	3 599,34 €	21 596,04 €
6 MENUISERIES EN ALUMINIUM	LOISEAU MENUISERIE - Chantonnay	115 720,00 €	23 144,00 €	138 864,00 €
7 MENUISERIES BOIS CHARPENTE BOIS MUR OSSATURE BOIS	SARL MAILLAUD PAILLEREAU - Chantonnay	46 812,04 €	13 362,45 €	60 174,49 €
8 CLOISONS SECHES ISOLATION	SARL BROSSET - Fougeré	61 383,31 €	10 275,66 €	71 658,97 €
9 PLAFONDS SUSPENDUS	SARL HERVOUET - Les Bruzais	20 357,37 €	4 111,45 €	24 468,82 €
10 REVETEMENTS DE SOLS CERAMIQUES ET CHAÎNES	SARL CHRISTOPHE CARON - Le Boupère	31 020,00 €	6 204,00 €	37 224,00 €
11 REVETEMENTS DE SOLS COLLES	A&C REVETEMENTS - Dampierre sur Yon	25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
12 PEINTURE	SARL VECQUAUD BERNARD - Nabers	31 847,85 €	6 369,57 €	38 217,42 €
13 ELECTRICITE COURANTS FAIBLES	SN&E - La Roche sur Yon	86 890,00 €	17 340,00 €	104 230,00 €
14 PLUMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION	DVC VENDEE - Dampierre sur Yon	171 261,93 €	34 252,39 €	205 514,32 €
15 ASCENSEUR	SCHNDLER SA - Carquefou	20 290,00 €	4 050,00 €	24 300,00 €
16 NETTOYAGE	NL SAS - Les Sabes d'Ordonne	3 028,46 €	605,69 €	3 634,15 €
TOTAL en euros		1 226 986,06 €	245 397,21 €	1 472 383,27 €

DP 2024-438
Attribution des marchés de travaux de réhabilitation et extension de la maison de santé « Centre Épidaure »

	Une nouvelle décision sera prise pour l'attribution du lot 4 – Couverture et bardage métallique, à une date ultérieure, une fois la consultation terminée et le titulaire sélectionné.	
DP 2024-439 Devis SAS C3RB – Contrat de renouvellement prestations, hébergement / maintenance des solutions Orphée – Réseau des bibliothèques	SAS C3RB Informatique - Montant annuel pour la maintenance ; - Montant annuel pour l'hébergement ;	547,91 € HT 1 134,00 € HT
DP 2024-440 Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise « GAEC PRÉS DU MOULIN » à Sainte-Cécile	GAEC PRÉS DU MOULIN - Sainte-Cécile dans le cadre d'un parcours à l'installation	168,50 €
DP 2024-441 Devis SARL SPIDE CHAUVEAU – Remise en état Cage d'escalier Logement n° 5 Gendarmerie suite à un sinistre dégâts des eaux	SARL SPIDE CHAUVEAU	1 949,92 € HT
DP 2024-442 Devis E.I. JMS CONSULTANTS – Mission de conseil en finances et développement local pour 2025-2026	E.I. JMS CONSULTANTS	7 854,00 € HT
DP 2024-443 Spectacle avec la WAIDE Compagnie – Jeune Public « BULLE » - CLÉA	L'association WAIDE CIE	4 223,80 € HT
DP 2024-444 Devis SASU TRUSTWEB (BILLETWEB) – Mise en place d'une billetterie pour la 3 ^{ème} édition du festival « Les Petits Détours » au sein du Pays de Chantonnay en mars 2025	BILLETWEB	
DP 2024-445 Devis EURL TP GRIMAUD – Aire de jeux – Nouveau jeu araignée à la zone de loisirs de la Morlière de Sigournais	EURL TP GRIMAUD	5 114,00 € HT
DP 2024-446 Devis SAS AKILA Ingénierie – Diagnostics état de la charpente et murs - Projet de réhabilitation et d'extension d'une médiathèque intercommunale du Pays de Chantonnay	SAS AKILA Ingénierie	6 200,00 € HT
DP 2024-447 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024	PRAIN - Bournezeau LAMBERT - Chantonnay	1 000,00 € 1 000,00 €
DP 2024-448C Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024 et aide PPI	BRETHOMÉ - Sigournais (VE : 4 250,00 €)	1 000,00 €
DP 2024-449 Devis SARL OZAÉ – Graviers concassés pour les aires de jeux – Nouveau jeu araignée à la zone de loisirs de la Morlière de Sigournais	SARL OZAÉ Graviers Déco	1 884,00 € HT

DP 2024-450 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024	DALMASSO/BALIN - Sainte-Cécile LEBLANC - Chantonnay SOULLARD - Sainte-Cécile BROUSSEAU - Sainte-Cécile	1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €
DP 2024-451 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024 et aide PPI	SAS BIEN SYMPA - Sigournais (VE : 1 700,00 €)	1 000,00 €
DP 2024-452 Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise « GAEC NOTRE VALLÉE » à Rochetretoux	GAEC NOTRE VALLÉE – Rochetretoux dans le cadre des équipements de défense contre l'incendie	792,00 €
DP 2024-453 Spectacle avec la Compagnie le Mouton Carré – Jeune public « Le complexe du pingouin » – Les Petits Détours 2025	L'association « LE MOUTON CARRÉ »	4 054,50 € HT
DP 2024-454 Spectacle avec la Compagnie les Invendus – Tout public « Accroche-toi si tu peux » – Les Petits Détours 2025	L'association du Mouvement	4 763,20 € HT
DP 2024-455 Déclaration consultation sans suite – Accord-cadre – Accompagnement à la gestion durable des haies des exploitations agricoles sur le territoire du Pays de Chantonnay	Déclaration sans suite de la consultation suivante : Accord-cadre multi-attributaire – Accompagnement à la gestion durable des haies des exploitations agricoles sur le territoire du Pays de Chantonnay	
DP 2024-456 Avenant n° 3 au marché public n° 2024-18 « Location d'un bâtiment modulaire à usage de cabinets médicaux »	L'avenant n° 3 est décidé (avec l'entreprise COUGNAUD SAS). La modification de l'accès secondaire des modulaires entraîne un coût s'élevant à 580,00 € HT (augmentation du montant total du marché, portant le montant après avenants à 143 014,00 € HT). L'avenant n° 3 augmente le montant du marché initial de + 0,44 %. Le pourcentage introduit par les trois avenants par rapport au montant initial du marché public est de + 8,95 %.	
DP 2024-457 Attribution du marché public n° 2024-26 « Contrat de nettoyage des locaux des bâtiments modulaires destinés à un usage de cabinets médicaux »	SAS NET 85 SEV (montant mensuel) Le marché de nettoyage des locaux des bâtiments modulaires est lié à la durée de la location desdits bâtiments modulaires à usage de cabinets médicaux.	1 413,75 € HT
DP 2024-458 SMACL Assurances SA – Avenant n° 7 055014/Y – Marché public n° 2022-20-1 – Modifications sur le contrat sur mesure dommages aux biens et risques annexes n° C2023-10859 – CCPC	L'avenant n° 7 est décidé (avec la SMACL ASSURANCES SA). Le présent avenant a pour objet la modification sur le contrat sur mesure dommages aux biens de la CCPC n° C2023-10859. La superficie totale de notre patrimoine a été modifiée, et s'élève à 12 088 m ² à compter du 1 ^{er} janvier 2025.	

.../...

Signatures :

Kinésithérapeutes : Contrats de louage et avenants	
M. Julien NORMAND	Le présent contrat est consenti et accepté pour une période de 2 mois prenant effet le 30.09.2024 pour expirer le 30.11.2024, pour un montant de 9 € / m ² avec une prise en charge par l'EPCI des charges des parties communes, complété par un avenant pour prendre en compte la baisse de recettes due à l'absence de l'assistant des kinésithérapeutes.
M. Adrien PASQUIER	

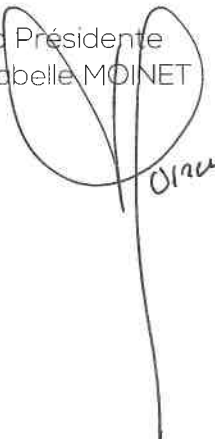
Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des décisions de la Présidente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
 Nombre de conseillers communautaires présents : 22
 Nombre de conseillers communautaires votants : 27

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-460 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.7

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte des travaux du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire n'a pas délégué d'attribution au Bureau communautaire. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau communautaire s'est réuni aux dates suivantes : les 6 et 28 novembre 2024.

.../...

Les principaux points abordés ont été :

- 06/11/2024 :
 - POUR AVIS : Présentation de l'étude commerce par David LESTOUX (Agence LAI) / Circulaire du 1^{er} Ministre sur la simplification de l'action publique et l'accompagnement des projets locaux / Constitutions de réserves foncières : acquisitions de plusieurs terrains situés Plaine des grandes lignes à Chantonnay / Entreprise BARRETEAU/AVITA Voyages : projet d'implantation sur le Vendéopôle de Bournezeau / Pépinière de Benêtre : demande de location des bureaux / Approbation des nouveaux tarifs de cession des terrains situés en zones d'activités économiques / Assainissement collectif : anticipation dans les tarifs 2025 de la nouvelle redevance AELB.
 - POUR INFORMATION : Rappel pour le Séminaire des élus.
- 28/11/2024 :
 - POUR AVIS : Retour sur le séminaire du 13 novembre 2024 / Cession de parcelles sur le parc Polaris auprès de la Foncière des parcs : demande d'ajustement des conditions de vente / Approbation du loyer des ateliers-relais à Chantonnay / Nouveaux tarifs des ZAE : Projets déjà déposés / Lecture publique : évolution des statuts de la Communauté de communes et de l'intérêt communautaire / Dommages Atelier relais Coulemelles – Chantonnay / Vidéosurveillance sur aire d'accueil des GDV / Blocs pour empêcher les occupations illicites des GDV / Filière bois / Habitat : Prêt d'une mallette thermique / Demande de subvention – RÉPUTÉ LAND / Report date de versement Fonds de concours 2022 et 2023 / Remboursement des charges supportées par la Communauté de communes par le CIAS et le Budget annexe « restauration collective ».
 - POUR INFORMATION : Présentation des sujets de l'ordre du jour du Conseil communautaire du 4 décembre / Report du paiement des loyers des casernes de gendarmerie nationale / Rappel réunions de préparation des budgets 2025 / Interpellation de la Préfecture sur le régime des 1 607h / Immersion dating / Réunion à la Préfecture sur l'agrivoltaïsme / Transmission des zones d'accélération d'énergies renouvelables / Zéro artificialisation nette : rapport triennal d'artificialisation des sols / Réponse à la question d'un élu lors du Conseil du 23.10 sur les conventions avec les Communes en matière de lecture publique / Convention avec le Puy du Fou portant sur les commissionnements.

Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation des travaux du Bureau communautaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



0120

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LÉRSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joëi	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 24

Nombre de conseillers communautaires votants : 29

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-461 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE
« PROSPECTIVE MUTUALISATION MOBILITÉ »**

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » ;

Vu l'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoyant que « lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine » ;

.../...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-163, en date du 24 juin 2020, portant création de huit Commissions thématiques ouvertes aux Conseillers municipaux des Communes membres ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-164, en date du 24 juin 2020, désignant les membres de la Commission « Prospective Mutualisation Mobilité », modifiée par les délibérations n° 2021-115 en date du 7 avril 2021 et n° 2022-428 en date du 26 octobre 2022 ;

Considérant que Madame Françoise LALLEMAND a démissionné de ses fonctions de Conseiller municipal ;

Vu la candidature de Madame Frédérique HERBRETEAU-RICOEUR, Conseillère municipale de la commune de Sainte-Cécile, pour devenir membre de la Commission « Prospective Mutualisation Mobilité » ;

Vu les résultats du scrutin :

Représentant titulaire SCRUTIN		Résultat du scrutin
Nom et prénom du candidat	Frédérique HERBRETEAU-RICOEUR	Votants : Présents : 24 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Pour : Unanimité 29 Contre : 0 Blanc : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du nouveau représentant titulaire de la Commission « Prospective Mutualisation Mobilité » pour la commune de Sainte-Cécile ;
- de proclamer Madame Frédérique HERBRETEAU-RICOEUR représentant titulaire de la commune de Sainte-Cécile, membre de ladite Commission en remplacement de Madame Françoise LALLEMAND, et de la déclarer installée immédiatement dans ses fonctions à partir du caractère exécutoire de la présente délibération ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louise	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Eric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-462 STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : APPROBATION
DU PROJET DE MODIFICATION EN MATIÈRE DE COMPÉTENCE
SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE À LA LECTURE PUBLIQUE**

Nomenclature des actes : 5.7

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-17 et suivants définissant les modalités de transfert de compétences entre un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et ses Communes membres ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770, en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.11 « Actions en faveur d'un réseau de bibliothèques et acquisition d'ouvrages communautaires » ;

.../...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-417, en date du 23 octobre 2024, approuvant le Schéma intercommunal de développement de la lecture publique ;

Considérant que la Communauté de communes, déjà compétente en matière de lecture publique, désire renforcer dans ce domaine son action communautaire ;

Considérant que cette volonté communautaire nécessite de modifier le champ d'intervention statutaire de la Communauté de communes ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

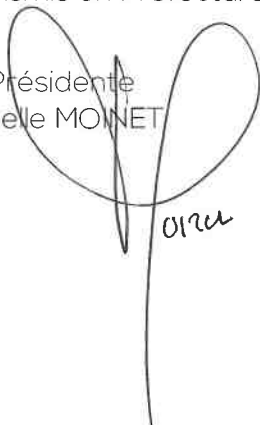
- d'approuver, tel que présenté en annexe et à compter du 1^{er} septembre 2025, le projet de modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay prévoyant la modification de la compétence supplémentaire « Actions en faveur d'un réseau de bibliothèques et acquisition d'ouvrages communautaires » comme suit : « Coordination, animation, soutien et développement d'un réseau de lecture publique, intégrant toutes actions en faveur d'un réseau de bibliothèques dont notamment l'élaboration et la mise en place d'un schéma intercommunal de développement de la lecture publique, l'acquisition d'ouvrages de collections, mobiliers communautaires et matériels informatiques, la mise en réseau informatique avec logiciel de gestion commun et services en ligne, l'intervention d'un personnel intercommunal, la mise en œuvre de navettes des fonds et d'actions dans et hors les murs » ;
- d'autoriser Madame la Présidente :
 - o à notifier la présente délibération à l'ensemble des Communes membres de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay afin que les Conseils municipaux puissent en délibérer dans les trois mois suivants cette notification ;
 - o à prendre et à signer tous les actes y afférents ;

Étant précisé qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision de la Commune membre est réputée favorable et que cette modification statutaire entrera en vigueur au moment de la publication ou de la notification de l'arrêté préfectoral, en cas de majorité qualifiée des délibérations de l'ensemble des Communes membres, adoptées dans les conditions requises à l'article L. 5211-5, par renvoi de l'article L. 5211-17 du CGCT.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MONNET



Publié le 09/12/2024

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Eric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-463 INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2021-49 ET TOILETTAGE ET MODIFICATION DE SA DÉFINITION DANS LE CADRE DE LA FUTURE MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE SITUÉE À CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 5.7

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles :

- L. 5214-16-II-4° prévoyant que « *La communauté de communes peut par ailleurs exercer, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant de la « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire* » ;
 - L. 5214-16-IV précisant que « *Lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés* » ;
- ... / ...

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770, en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.II « Actions en faveur d'un réseau de bibliothèques et acquisition d'ouvrages communautaires » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-417, en date du 23 octobre 2024, approuvant le Schéma intercommunal de développement de la lecture publique ;

Considérant que la Communauté de communes a pour volonté de renforcer son action dans le domaine de la lecture publique, notamment en se dotant d'une médiathèque intercommunale sur la ville de Chantonay ;

Considérant que cette volonté communautaire nécessite de modifier la définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant qu'il convient de procéder à un toilettage de la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité ;

- D'abroger, à compter du 1^{er} septembre 2025, la délibération du Conseil communautaire n° 2021-49, en date du 3 mars 2021, approuvant la définition de l'intérêt communautaire ;
- D'approuver, tel que présenté en annexe et à compter de cette même date précitée, la définition de l'intérêt communautaire prévoyant notamment en matière de « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » :
 - o L'ajout de la « Médiathèque intercommunale située à Chantonay » ;
 - o La modification de l'intitulé « Construction, entretien et fonctionnement du nouveau centre aquatique » par « Centre aquatique L'Odysse » ;
 - o La suppression de la « Piscine des Croisettes à Chantonay à partir du 1^{er} avril 2021 » ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MONET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imet', written over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Paillat', written over the printed name of the Secretary.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-464 PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2023
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Nomenclature des actes : 4.1

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 231-1 prévoyant que « les administrations mentionnées à l'article L. 2 élaborent chaque année un rapport social unique [...] » ;

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique (RSU) dans la fonction publique ;

Considérant que le RSU doit faire l'objet d'une présentation à l'assemblée délibérante de la Communauté de communes ;

.../...

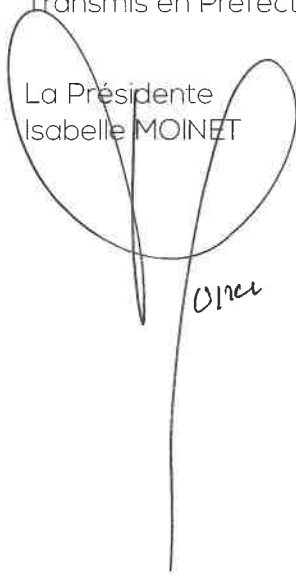
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la présentation du Rapport Social Unique 2023, tel que joint en annexe ;
- De noter que l'affichage sera effectué par la Maison des Communes de la Vendée.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



01/12

Publié le 09/12/2024

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire,

N° 2024-465 SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS – AJOUT DE LA MISSION D'INSTRUCTION DE LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE

Nomenclature des actes : 8.4

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L. 581-3-1 relatif à la compétence en matière de police de la publicité ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-4-2 relatif à la mutualisation des services entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale ;

.../...

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite "Loi Climat & Résilience", portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience qui prévoit la décentralisation de la police de la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2024, transférant cette compétence aux maires sur leur territoire, que leur commune soit ou non couverte par un règlement local de publicité (RLP) et notamment son article 17 ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BIBC-770 du 12 août 2024, et plus particulièrement l'article 4.1.1 relatif à la compétence obligatoire « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », ainsi que l'article 4.3 habilitant la Communauté à « instruire les dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme pour les maires des communes membres qui le souhaitent » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2015-95, en date du 25 mars 2015, relative à l'approbation d'une convention cadre pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol, qui prévoit notamment :

- que la Communauté de communes se charge de l'instruction de ces autorisations pour le compte de ses Communes membres ;
- les modalités d'organisation de ce service communautaire proposé aux Communes membres ;

Considérant l'importance de réguler la publicité extérieure pour contribuer à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie, en cohérence avec les objectifs de la loi Climat & Résilience ;

Considérant les arrêtés des maires des communes de Bournezeau (n° ARR/2025.05 du 29 février 2024), Chantonay (du 17 janvier 2024), Rochetretoux (n° A 2024-07 du 19 février 2024), Saint-Germain-de-Pringay (n° 2024-09 du 22 janvier 2024), Saint-Hilaire-le-Vouhis (n° 07-2024 du 22 janvier 2024), Saint-Martin-des-Noyers (n° 14-2024 du 5 février 2024), Saint-Vincent-Sterlanges (du 5 mars 2024), Sainte Cécile (du 17 janvier 2024) et Sigournais (n° 5-2024 du 16 janvier 2024), s'opposant au transfert des pouvoirs de police administrative spéciale de publicité extérieure ;

Considérant la décision de la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonay de renoncer à ce que les pouvoirs de police spéciale des maires des Communes membres lui soient transférés de plein droit, par arrêté n° 2024-10 en date du 5 juillet 2024 ;

Considérant que l'organisation mutualisée du service pour l'instruction des autorisations de publicité extérieure permettra de garantir une cohérence et une efficacité accrues dans le traitement des dossiers, tout en assurant un suivi par les maires des Communes concernées ;

Considérant que cette organisation mutualisée précitée en matière de publicité extérieure est de nature à intégrer l'organisation mutualisée actuelle en matière d'Autorisations du Droit des Sols (ADS), nécessitant dès lors la réalisation d'une nouvelle convention cadre en parallèle de celle de l'ADS ;

Considérant que cette nouvelle convention cadre a pour objet de définir les modalités générales d'organisation selon lesquelles le service d'instruction des autorisations d'urbanisme assurera l'instruction des autorisations et actes relatifs à la publicité extérieure ;

Considérant qu'une convention particulière sera conclue avec chaque Commune utilisatrice du service pour définir les modalités spécifiques d'organisation, notamment en matière de répartition des missions ;

Considérant l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 4 octobre 2023 ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 4 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

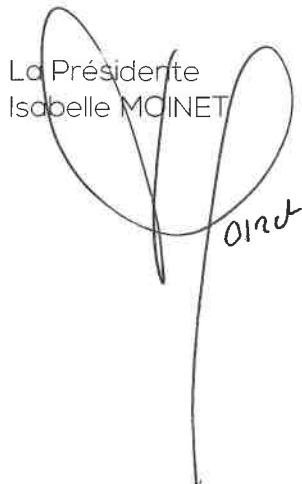
- D'approuver l'ajout de la mission d'instruction des autorisations de publicité extérieure à celles déjà existantes du service Autorisation du Droit des Sols (ADS) de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;
- D'approuver, telle que jointe en annexe, la convention cadre pour l'instruction des autorisations de publicité extérieure, prévoyant notamment entre la Communauté de communes et ses Communes membres :
 - o Une répartition des missions pour l'instruction de ces autorisations de publicité extérieure ;
 - o Le partage de responsabilité ;
 - o L'absence de rémunération du service mutualisé ;
 - o Aucune limitation de durée ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer avec les Communes membres les conventions particulières liées à cette convention cadre, dans le respect des objectifs de cette dernière, et pouvant notamment porter sur des modifications de la répartition des missions entre la Communauté de communes et chaque Commune membre ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MCINET



Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-466 MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Nomenclature des actes : 4.5

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 714-4 et suivants prévoyant notamment que « *Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics fixent les régimes indemnitaires de leurs agents, dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'État* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2016-413, en date du 7 décembre 2016, instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et définissant ses plafonds, modifiée et notamment en dernier lieu par la délibération n° 2024-128 du Conseil communautaire du 27 mars 2024 ;

.../...

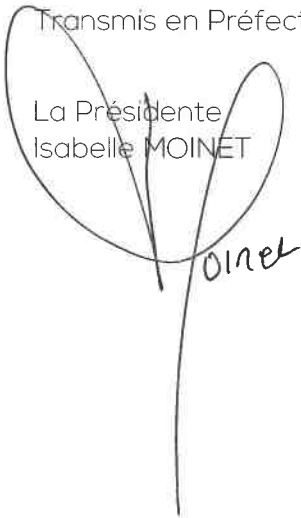
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de compléter, tel que joint en annexe, le tableau de fixation des montants maxima de l'IFSE, en ajoutant les nouveaux emplois créés à la Communauté de communes, à savoir :
 - o les chargés de mission :
 - Santé et Prévention ;
 - Mobilités durables ;
 - o le chef de projet informatique et technicien équipements et usages ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'MOINET', written over the printed name of the President.

Publié le 09/12/2024

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'PAILLAT', written over the printed name of the Secretary.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëticia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-467 REFUS D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
AUPRÈS DE L'ASSOCIATION RÉPUTÉ LAND**

Nomenclature des actes : 7.5

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 2121-29 prévoyant que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune », applicable aux établissements de coopération intercommunale par renvoi de l'article L. 5211-1 du même Code ;

Considérant le dossier de demande de subvention complété par l'association RÉPUTÉ LAND ;

Considérant l'avis défavorable du Bureau communautaire du 28 novembre 2024 ;

... / ...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De refuser l'attribution d'une subvention à l'association suivante :

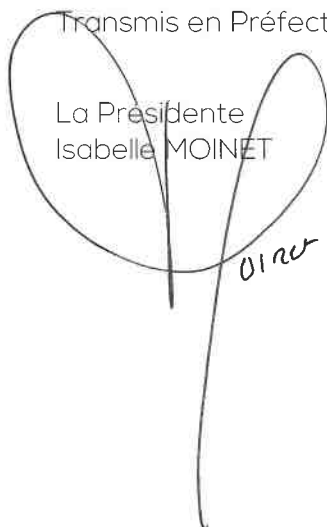
Association	Action/Manifestation : objet de la demande
Réputé Land	Organisation d'une marche dans le cadre d'Octobre Rose, en collaboration avec la Coordination rurale de la Vendée

- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



0120

Publié le 09/12/2024

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-468 MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER
SUR LES AMORTISSEMENTS D'UN AN**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'article L. 5217-10-8 du Code général des collectivités territoriales définissant notamment le contenu du Règlement budgétaire et financier ;

.../...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 74/06, en date du 4 octobre 2006, instaurant pour le budget de la Communauté de communes l'amortissement des subventions d'équipements sur la durée d'un an dès l'année de versement, concernant notamment les fonds de concours ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 104/10, en date du 15 septembre 2010, instaurant pour le budget de la Communauté de communes l'amortissement des biens dont le montant est inférieur à 1 000 € sur la durée d'un an ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2015-305, en date du 16 décembre 2015, instaurant pour le budget de la Communauté de communes l'amortissement des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme sur la durée d'un an dès l'année de la dépense ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-417, en date du 26 octobre 2022, portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Communauté de communes du Pays de Chantonay ;

Considérant la nécessité de déroger au *prorata temporis* des amortissements prévus pour une durée d'un an afin d'optimiser la réalisation des tâches administratives en évitant la passation d'écritures sur deux exercices comptables ;

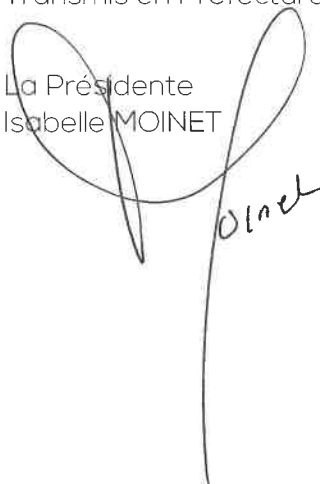
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification du Règlement budgétaire et financier, tel que joint en annexe, en ajoutant la dérogation au prorata temporis des amortissements des biens d'une durée d'un an, dès l'exercice comptable 2024, en ce qui concerne :
 - o les fonds de concours ;
 - o les biens dont le montant est inférieur à 1 000 € ;
 - o les frais relatifs aux documents d'urbanisme ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



Publié le 09/12/2024

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-469 BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE » –
FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu les articles L. 2321-2 27°, L. 2321-3, R. 2321-1, R. 2321-2 et R. 2321-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) transposables aux établissements publics de coopération intercommunale, conformément à l'article L. 5211-36 du même code ;

Vu la délibération n° 2023-461 du 6 décembre 2023 portant création du budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire » ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'adopter les durées d'amortissement pour le budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire » de la façon suivante :

Article	Bien ou catégories de biens amortis	Durée d'amortissement
21321	Immeuble de rapport	25 ans
21838	Autre matériel informatique	3 ans
21838	Autre matériel informatique – Biens de faible valeur (seuil de 1 000 €)	1 an
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers – Bien de faible valeur (seuil de 1 000 €)	1 an
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles – Bien de faible valeur (seuil de 1 000 €)	1 an

- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

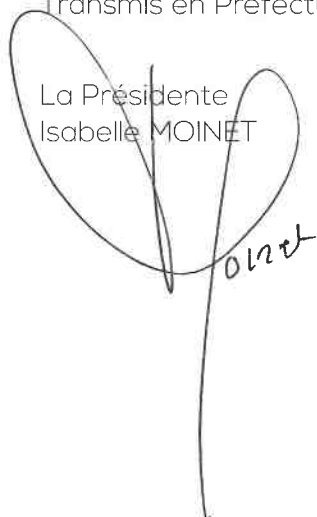
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DÉBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-470 BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE » –
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-11 prévoyant que « des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent » ;

Vu la norme comptable M57 ;

Considérant la nécessité d'apporter des corrections aux inscriptions budgétaires initiales ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n° 1 du Budget Annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire » telle que présentée ci-dessous :

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 23 Immobilisation en cours - Article 2313	+81 703,27 €	Chapitre 040 - Opération d'ordre	+5 257,78 €
Chapitre 21 Immobilisation corporelles - Article 21848	-48 000,00 €		
Chapitre 21 Immobilisation corporelles - Article 21321	-28 445,49 €		
TOTAL	+5 257,78 €	TOTAL	+5 257,78 €

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 042 - Opération d'ordre Article 6811	+5 257,78 €	Chapitre 75 Autres produits de gestion courante 75822 - Prise en charge déficit	42 568,07 €
Chapitre 11 - Charges à caractère général Article 611	-5 257,78 €	Chapitre 70 Produits de services Article 70878	-40 000,00 €
		Chapitre 70 Produits de services Article 706888	-2 568,07 €
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-471 MODIFICATION N° 1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) « N° 2024-01 MÉDIATHÈQUE »

Nomenclature des actes : 7,1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9, prévoyant notamment que « *les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement* » ;

Vu la norme comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2024-153 du 27 mars 2024 adoptant l'AP/CP n° 2024-01 pour la Médiathèque ;

Considérant la nécessité d'apporter des ajustements aux inscriptions budgétaires initiales ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification n° 1 de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) « n° 2024-01 Médiathèque » comme suit :

		Ventilation des crédits de dépenses			
AP/CP	Montant total	2024	2025	2026	2027
Votée initialement	5 260 000 €	110 000 €	300 000 €	2 050 000 €	2 800 000 €
Modification n°1 introduite	5 260 000 €	295 000 €	315 000 €	2 081 000 €	2 569 000 €

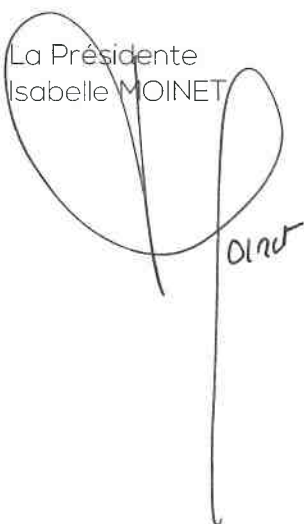
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-472 BUDGET PRINCIPAL / BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME –
REMBOURSEMENT DU TEMPS DE DIRECTION**

Nomenclature des actes : 71

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 2121-29 prévoyant que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune », applicable aux établissements de coopération intercommunale par renvoi de l'article L. 5211-1 du même Code ;

Vu la norme comptable M57 ;

... / ...

Considérant que l'agent en charge du développement touristique du territoire, dont la rémunération est rattachée en totalité au budget principal de la Communauté de communes, consacre une partie de son temps à la direction de l'Office du Tourisme ;

Considérant que ce temps consacré à cette direction justifie le remboursement de la rémunération correspondante, du budget autonome de la Communauté de communes relatif à l'Office de tourisme vers le budget principal de la Communauté de communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

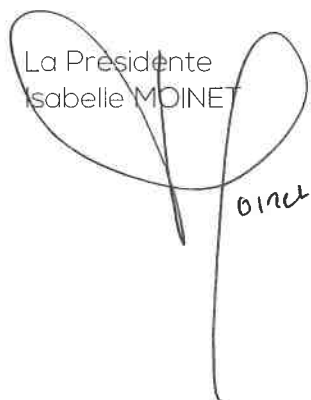
- D'approuver le principe de remboursement du temps passé par l'agent en charge du tourisme de la Communauté de communes à la direction de l'Office de tourisme sur la base d'un 0.45 ETP annuel ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



0124

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louise	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-473 BUDGET PRINCIPAL 67000 – APPROBATION D'UNE DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Nomenclature des actes : 71

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-11 prévoyant que « des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent » ;

Vu la norme comptable M57 ;

... / ...

Considérant la nécessité d'apporter des corrections aux inscriptions budgétaires initiales, notamment en matière d'ajustements :

- de montants reçus pour le compte et reversés au SCOM ;
- de montants reversés et perçus par la Communauté de communes au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) résultant de la mise en place d'un régime dérogatoire au droit commun ;
- pour équilibrer le Budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n° 3 du budget principal 67000 de la Communauté de communes s'établissant de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Chapitre 014 - Atténuation de produits Article 70619	+91 000,00 €	Chapitre 70 Produits des services Article 70611	+91 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits Article 7392221	+41 759,00 €	Chapitre 73 Impôts et taxes Article 732221	-43 285,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante Article 65821	+42 568,07 €		
Chapitre 11 - Charges à caractère générales Article 611	-127 612,07 €		
TOTAL	47 715,00 €		47 715,00 €

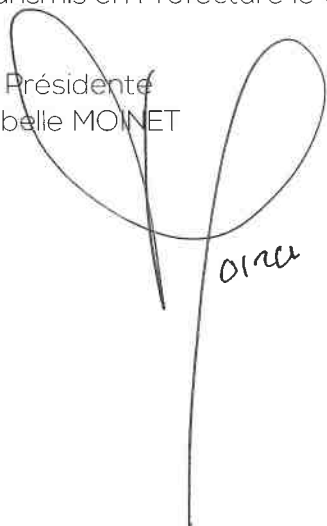
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



Signature of Isabelle MOINET, with the name 'MOINET' written in cursive below the signature.

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



Signature of Dominique PAILLAT.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-474 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL
ET LE BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE »**

Nomenclature des actes : 71

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 2121-29 prévoyant que « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune », applicable aux établissements de coopération intercommunale par renvoi de l'article L. 5211-1 du même Code ;

Vu la norme comptable et budgétaire M57 ;

.../...

Considérant la nécessité de verser une subvention du budget général au budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire » afin de prendre en compte le déficit de fonctionnement, notamment dû en partie par des dépenses à engager en 2024 en prévision des travaux de réhabilitation prévus en 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

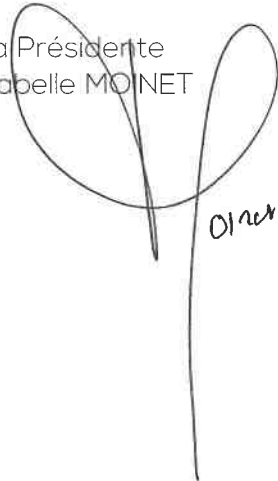
- D'approuver le versement d'une subvention d'équilibre de 63 763,07 € du budget principal de la Communauté de communes au budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire » ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



01/12/24

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-475 BUDGET GÉNÉRAL CCPC N° 67000 – AUTORISATION DE DÉPENSES – INVESTISSEMENT 2025

Nomenclature des actes : 7.1

Vu l'article L. 1612-1 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales disposant « *En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* » ;

Considérant l'intérêt de disposer de crédits d'investissement pour répondre aux besoins pouvant survenir avant le vote du budget ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser, pour le budget général de la Communauté de communes, l'engagement des dépenses d'investissement, à compter du 1er janvier 2025, dans la limite suivante :

Opération	Crédits nouveaux inscrits en 2024	Montant maximal autorisé	Proposition de montant d'autorisation spéciale de dépense
10 - bâtiments communautaires	170 000,00 €	42 500,00 €	20 000,00 €
17 - tourisme	137 500,00 €	34 375,00 €	34 000,00 €
21 - gendarmerie (construction)	50 000,00 €	12 500,00 €	10 000,00 €
25 - gens du voyage	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
28 - acquisition matériel	186 720,00 €	46 680,00 €	15 000,00 €
35 - centre aquatique	470 000,00 €	117 500,00 €	5 000,00 €
39 - voirie	50 000,00 €	12 500,00 €	10 000,00 €
TOTAL	1 084 220,00 €	271 055,00 €	99 000,00 €

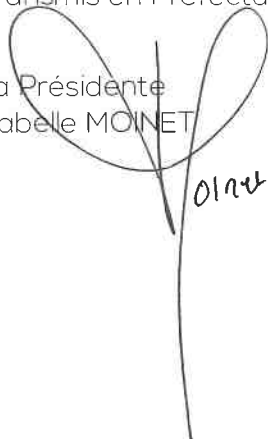
- De prévoir au budget général 2025 de la Communauté de communes, lors de son adoption, les crédits correspondants aux dépenses effectuées dans ce cadre ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



0124

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIEPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIEPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-476 BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME N° 67010 – AUTORISATION DE DÉPENSES – INVESTISSEMENT 2025

Nomenclature des actes : 71

Vu l'article L. 1612-1 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales disposant « En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette » ;

Considérant l'intérêt de disposer de crédits d'investissement pour répondre aux besoins pouvant survenir avant le vote du budget ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'autoriser, pour le budget autonome « Office du Tourisme », l'engagement des dépenses d'investissement, à compter du 1er janvier 2025, dans la limite suivante :

Chapitre	Crédits nouveaux inscrits en 2024	Montant maximal autorisé	Proposition de montant d'autorisation spéciale de dépense
21 Immobilisations corporelles	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00€

- De prévoir au budget autonome « Office du Tourisme » 2025, lors de son adoption, les crédits correspondants aux dépenses effectuées dans ce cadre ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

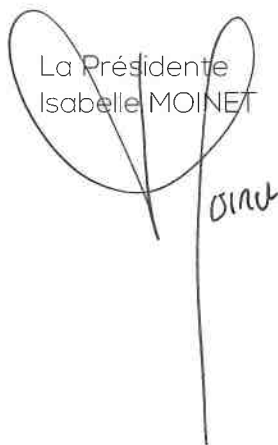
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louise	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-477 PACTE FINANCIER ET FISCAL POUR 2024, 2025 ET 2026
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY
ET SES COMMUNES MEMBRES**

Nomenclature des actes : 71

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-28-4 relatif à la mise en œuvre d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-147, en date du 27 mars 2024, instaurant la Dotation de Solidarité Communautaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-361, en date du 25 septembre 2024, instaurant un régime dérogatoire au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ;

.../...

Considérant le projet de pacte financier et fiscal de la Communauté de communes régissant ses relations financières avec ses Communes membres ;

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 28 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

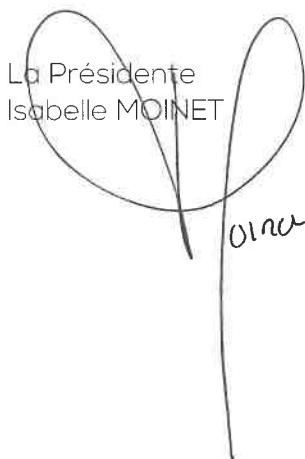
- D'approuver, tel que joint en annexe, le Pacte Financier et Fiscal pour les années 2024, 2025 et 2026 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a vertical line that curves slightly to the right at the bottom. The name 'MOINET' is written in small, lowercase letters at the end of the signature.

Le Secrétaire de séance
Dominique BAILLAT

A handwritten signature in black ink, featuring a long, sweeping horizontal stroke at the top, followed by several loops and a vertical line that ends in a small hook.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 28

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire,

**N° 2024-478 ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2012-141 ET APPROBATION
DES NOUVEAUX TARIFS DE CESSIION DES TERRAINS SITUÉS
EN ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

Nomenclature des actes : 3.6

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, modifiés par arrêté n° 2024-DCL-BICB-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.1.2 portant sur les actions de développement économique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2012-141, en date du 3 octobre 2012, approuvant les prix de cession des terrains situés en zone d'activités économiques ;

... / ...

Vu l'étude stratégique et prospective sur les zones d'activités économiques de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, réalisée en 2022 par le cabinet d'études « ESPELIA », et notamment l'action n° 13 « Acter une politique de différenciation des produits fonciers et immobiliers / niveaux de zones », prévoyant d'augmenter les prix des terrains des zones d'activités, pour les figer sur une échelle allant de 12 € HT à 28 € HT ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Chantonnay possède onze zones d'activités économiques (ZAE) situées sur neuf communes ;

Considérant que la Communauté de communes souhaite avoir une politique tarifaire cohérente pour l'ensemble de ces ZAE selon plusieurs critères (classification, proximité des fournisseurs/services, proximité des accès, viabilisation et caractéristiques du terrain) ;

Considérant la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et instituant à l'horizon 2050 l'objectif de zéro artificialisation nette ayant pour effet de limiter les possibilités d'ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones d'activités économiques ;

Considérant que cette loi contraint les propriétaires de foncier économique à revoir leur stratégie de vente en préservant dans la mesure du possible ce foncier, notamment en optimisant les surfaces vendues et en fixant de nouveaux tarifs de vente cohérents face au contexte actuel, dans le but de pouvoir accueillir, sur du long terme, un maximum d'entreprises ;

Considérant que la Communauté de communes a mis en œuvre des programmes de soutien à l'immobilier pour toutes les entreprises s'engageant dans des pratiques vertueuses d'aménagement (récupération des eaux de pluie, stationnements perméables, aménagement paysager, etc.) ;

Considérant que les prix de cession des terrains situés en zone d'activités économiques n'ont pas évolué depuis 2012 ;

Considérant les avis favorables :

- de la Commission Développement économique et emploi en date du 22 octobre 2024 ;
- du Bureau communautaire en date du 6 et du 28 novembre 2024 ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (4 abstentions (Christophe GOURAUD, Hélène MADORRA, Jean-Claude DREUX, Sophie PICARD - pouvoir) :

- d'abroger, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, la délibération n° 2012-141, en date du 3 octobre 2012, approuvant les prix de cession des terrains situés en zone d'activités économiques ;
- de fixer, à compter du caractère exécutoire de la présente délibération et jusqu'au 28 février 2026, l'acte authentique de vente faisant foi, pour toutes les demandes d'achat déposées par un porteur de projet auprès de la Communauté de communes et ayant fait l'objet d'un accord sur le prix, d'une présentation en commission Développement Économique et Emploi suivie d'un compte-rendu approuvé par la Présidente avant le caractère exécutoire de la présente délibération, les tarifs hors taxes de vente des terrains situés en zones d'activités économiques communautaires comme suit :

Type de parc d'activités	Nom de l'espace d'activités	Prix HT (pour les demandes déjà déposées)
Parcs Locaux	Actipôle des Grands Montains à St Prouant	13 €
	Actipôle les Fours à St Martin des Noyers	11 €
Parc Vitrine	Parc Polaris et Pierre Brune à Chantonnay	15 €
Parc Grand Flux	Vendéopole de Bournezeau	20 €

- de fixer :
 - o à compter du caractère exécutoire de la présente délibération, pour toutes les nouvelles demandes déposées par un porteur de projet auprès de la Communauté de communes,
 - o ou à compter du 1^{er} mars 2026, pour toutes les demandes d'achat déposées par un porteur de projet auprès de la Communauté de communes et ayant fait l'objet d'un accord sur le prix, d'une présentation en commission Développement Économique et Emploi suivie d'un compte-rendu approuvé par la Présidente avant le caractère exécutoire de la présente délibération, et dont la vente n'aurait pas été réalisée par acte authentique, à cette date,

les tarifs hors taxes de vente des terrains situés en zones d'activités économiques communautaires comme suit :

Type de parc d'activités	Nom de l'espace d'activités	Prix HT (pour les nouvelles demandes)
Parcs locaux	Actipôle La Vouraie à St Hilaire le Vouhis	11 €
	Actipôle de Bel Air à Ste Cécile	13 €
	Actipôle de Benêtre à Sigournais	13 €
	Actipôle de la Mine à Rochetrejoux	11 €
Parcs de confortement	Actipôle de l'Etang à Bournezeau	22 €
	Actipôle des Grands Montains à St Prouant	18 €
	Actipôle les Fours à St Martin des Noyers	15 €
Parc Vitrine	Parc Polaris et Pierre Brune à Chantonnay	30 €
Parc Grand Flux	Vendéopole de Bournezeau	32 €

.../...

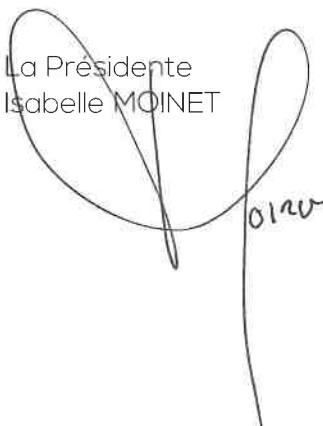
Étant rappelé que Madame la Présidente a reçu délégation du Conseil communautaire, par délibération n° 2020-161 en date du 24 juin 2020 (point 7), pour « *prendre toutes décisions concernant la vente des terrains en zones d'activités communautaires (acquéreurs et surfaces) dans le respect des délibérations fixant le prix de vente des terrains dans chacune des zones d'activités* ».

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

Handwritten signature of Isabelle MOINET in black ink, featuring a large loop and a vertical stroke ending in a small flourish.

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

Handwritten signature of Dominique PAILLAT in black ink, consisting of several overlapping, sweeping strokes.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DÉBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-479 APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION DES ATELIERS RELAIS SITUÉS RUE DES COULEMELLES PARC D'ACTIVITÉS POLARIS NORD À CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 3.6

Vu l'article L. 1511-3 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que les EPCI à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles, et que ces aides revêtent la forme de subventions, de rabais sur le prix de vente, de location ou de location-vente de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés, à des conditions plus favorables que celles du marché ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770, en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.1.2 portant sur les actions de développement économique ;

.../...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-335, en date du 23 juin 2021, concernant la construction de deux ateliers-relais à Chantonnay situés 11-13 rue Coulemelles sur le Parc d'activités Polaris Nord à Chantonnay ;

Considérant la période prévisionnelle de réception des travaux de cette construction prévue entre la fin de l'année 2024 et le début de l'année 2025 ;

Considérant que la Communauté de communes soutient la création et la reprise d'entreprise en proposant à des prix attractifs la location d'ateliers-relais ;

Considérant les avis favorables :

- de la Commission « Développement économique et Emploi » en date du 22 octobre 2024 ;
- du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, pour les ateliers-relais situés 11-13 rue Coulemelles sur le Parc d'activités Polaris Nord 85 à Chantonnay, le montant du loyer mensuel de la manière suivante :
 - o Pour le premier atelier de 150 m² : 600 € HT ;
 - o Pour le second atelier de 200 m² : 800 € HT ;
 - o Pour la location des deux ateliers : 1 400 € HT ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

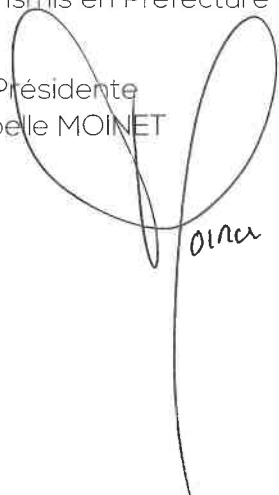
Étant rappelé que Madame la Présidente a reçu délégation d'attribution du Conseil communautaire, par délibération n° 2020-161 en date du 24 juin 2020, pour « *prendre toutes décisions concernant la location des ateliers relais [...] : le choix d'un locataire, la définition des conditions de mise à disposition, la signature et la gestion des conventions et baux d'occupation précaire, la gestion des charges locatives et toutes les relations avec les occupants* ».

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	E
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires votants : 31

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-480 SCOM EST VENDÉEN – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ – ANNÉE 2023

Nomenclature des actes : 8.8

Vu le Code général des collectivités territoriales, et particulièrement l'article L. 5211-39, relatif aux modalités de mise à disposition des rapports d'activités des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770, en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.15 relatif à la compétence obligatoire de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Vu les statuts modifiés du Syndicat de Collecte et d'Ordures Ménagères de l'Est Vendéen (SCOM), approuvés par arrêté préfectoral n° 2021-DRCTAJ-540 en date du 29 septembre 2021 ;

.../...

Considérant le rapport d'activité présenté par le SCOM Est Vendéen ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

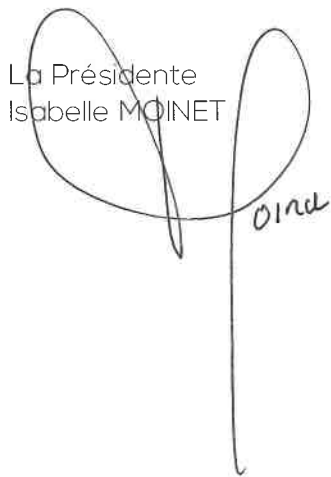
- de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du SCOM Est Vendée pour l'exercice 2023, tel que joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



01nd

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joëli	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Eric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-481 SYNDICAT MIXTE VENDÉE EAU - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - ANNÉE 2023

Nomenclature des actes : 8.8

Vu le Code général des collectivités territoriales, et particulièrement les articles L. 2224-5 et D. 2224-1 relatifs aux modalités de présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770, en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.1.7 relatif à la compétence obligatoire eau, sans préjudice de l'article 1^{er} de la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de communes ;

Vu les statuts modifiés du syndicat mixte Vendée Eau, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019-DRCTAJ/PIFL-107 en date du 28 mars 2019 ;

... / ...

Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2023 présenté par le syndicat mixte Vendée Eau,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

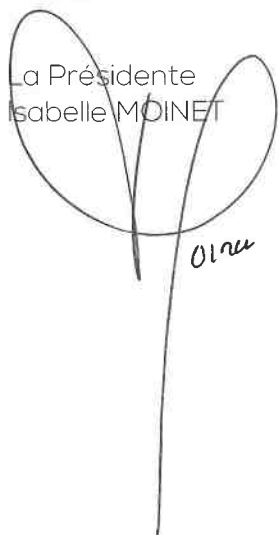
- de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du syndicat mixte Vendée eau pour l'exercice 2023, tel que joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



0124

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-482 HABITAT – MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE – APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PRÊT DE MALLETTE AVEC ÉQUIPEMENTS DE MESURE ET DE SA CONVENTION VALANT RÈGLEMENT

Nomenclature des actes : 8.5

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770, en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.2 relatif à la compétence supplémentaire « politique du logement et du cadre de vie » ;

..... /

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-323, en date du 23 septembre 2020, approuvant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couplée à une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-156, en date du 28 avril 2021, relative à la demande de financement régional dans le cadre du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452, en date du 29 septembre 2021, approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Vu la convention financière d'attribution des aides SARE et PTRE entre la Région des Pays de la Loire, le SyDEV et la Communauté de communes du Pays de Chantonay signée le 7 décembre 2021, modifiée par un avenant n° 1, signé le 20 octobre 2022 ;

Considérant l'intérêt de sensibiliser les ménages du territoire à la maîtrise de l'énergie ;

Considérant que le prêt d'une mallette avec équipements de mesure, tels que caméra thermique, thermomètre infrarouge, wattmètre, etc., est de nature à répondre à cet objectif de sensibilisation ;

Considérant les avis favorables :

- de la Commission Environnement et Développement Durable en date du 24 octobre 2024 ;
- du Bureau communautaire en date du 28 novembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De valider, tel que présentée en annexe, la convention de prêt de la mallette avec équipements de mesure valant règlement de mise à disposition et d'utilisation, et prévoyant notamment :
 - o Le contenu de cette mallette, à savoir :
 - une caméra thermique ainsi qu'une batterie ;
 - un wattmètre ;
 - un enregistreur qualité de l'air 3 en 1 ;
 - un programmeur mécanique ;
 - un thermomètre infrarouge ;
 - o La mise à disposition de cette mallette auprès :
 - des ménages dont la résidence principale est fixée sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Chantonay ;
 - des propriétaires bailleurs d'une résidence principale située sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Chantonay ;
 - o La gratuité de la mise à disposition ;
 - o La durée maximale de mise à disposition, fixée à sept jours, et limitée à deux emprunts sur deux ans avec un intervalle de six mois ;
 - o Un dépôt de garantie fixé à 900 € ;

.../...

- De fixer les tarifs de remboursement des équipements détériorés, volés ou perdus tel que ci-dessous :

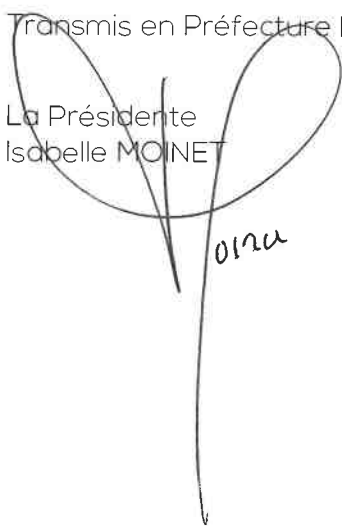
Type d'outils	Tarif unitaire (TTC)
Une caméra thermique	564,00 €
Un wattmètre	19,80 €
Un thermomètre/hygromètre	79,80 €
Un CO2 mètre enregistreur	174,00 €
Une sonde pour contrôle de l'eau chaude	18,00 €
Un programmeur pour éteindre les appareils électriques	5,80 €
La mallette permettant le transport	40,70 €

- De déléguer à Madame la Présidente la signature de ladite convention auprès des bénéficiaires sollicitant le prêt ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



0122

Publié le 09/12/2024

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-483 APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACTION FONCIÈRE TRIPARTITE
AVEC LA COMMUNE DE SIGOURNAIS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
DE LA VENDÉE**

Nomenclature des actes : 2.3

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BICB-770, en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.1.1 prévoyant la compétence en matière d'aménagement de l'espace et de plan local d'urbanisme ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 213-3 et R. 213-1 à R. 213-3 relatifs à la délégation du droit de préemption urbain ;

... / ...

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonnay, approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2019-444 en date du 11 décembre 2019, et modifié, en dernier lieu, par délibération du Conseil communautaire n° 2024-374 en date du 25 septembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2019-445, en date du 11 décembre 2019, instituant le droit de préemption urbain sur les zones U, AU et 2AU et déléguant ce même droit de préemption aux Communes, notamment Sigournais, à l'exception des zones à vocation économiques délimitées (zonage Uxa, 1 AUxa, Uxd, 2Aux) ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Sigournais et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay de réaliser des études pour des programmes de 12 et 6 logements minimum sur les secteurs précités faisant l'objet d'Opérations d'Aménagement Programmées dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

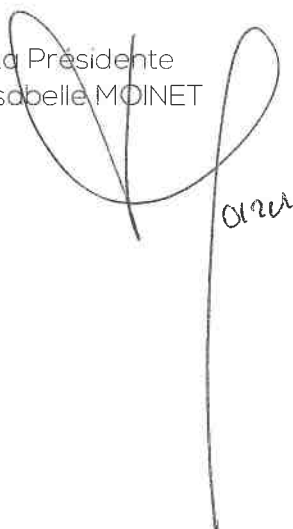
- D'approuver, telle que présentée en annexe, la convention d'étude avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée et la commune de Sigournais, relative aux actions foncières en vue de réaliser des projets de logements, pour les secteurs rue de la Gare et rue de Monsireigne ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer ladite convention, ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



0122

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Eric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire,

N° 2024-484 PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION 0.4

Nomenclature des actes : 2.1

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-49 à L. 153-59,

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BIBC-770 du 12 août 2024, prévoyant notamment à l'article 4.1.1. : la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

.../...

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonnay, approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2019-444 en date du 11 décembre 2019, et modifié, en dernier lieu, par délibération du Conseil communautaire n° 2024-374 en date du 25 septembre 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-490, en date du 7 décembre 2022, prescrivant la procédure de modification 0.4 ;

Vu les avis de la MRAe et des personnes publiques associées et consultées ;

Vu l'arrêté de la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay n° 2024-13, en date du 24 juillet 2024, soumettant à enquête publique cette modification 0.4 du PLUi ;

Vu le rapport de l'enquête en date du 16 novembre 2024, les conclusions et avis du commissaire enquêteur ;

Vu le dossier de modification du PLUi ;

Considérant qu'une procédure de modification est nécessaire pour faire évoluer le PLUi sur les points suivants :

- Ouvrir à l'urbanisation deux secteurs classés 2AUh ;
- Compléter l'atlas des changements de destination ;

Considérant que les erreurs matérielles constatées dans les règlements écrit et graphique ont fait l'objet d'une procédure à part, déjà approuvée par délibération du Conseil communautaire n° 2024-168 en date du 27 mars 2024 ;

Considérant que le projet de modification n° 0.4 du PLUi du Pays de Chantonnay a évolué pour tenir compte des observations du public et du commissaire enquêteur ;

Considérant que le projet tel qu'il est présenté au Conseil communautaire est prêt à être approuvé conformément aux articles susvisés du Code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification 0.4 du PLUi telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

Étant rappelé que :

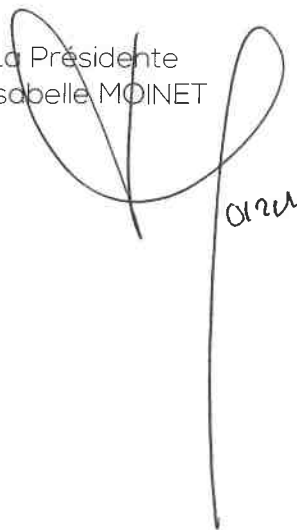
- la présente délibération, conformément :
 - o aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal du Département de la Vendée ;
 - o à l'article R. 153-22 du Code de l'urbanisme, sera exécutoire à compter de la transmission du PLUi en Préfecture et de sa publication sur le Portail national de l'urbanisme – GPU ;
- le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture et consultable sur le Géoportail de l'urbanisme.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



Handwritten signature of Isabelle MOINET, featuring a large loop and a long vertical stroke, with the initials 'IM' written in small letters to the right.

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



Handwritten signature of Dominique PAILLAT, consisting of several overlapping, sweeping strokes.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-485 ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : RAPPORT TRIENNAL D'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Nomenclature des actes : 8,4

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L. 2231-1 prévoyant que :

- « le président de l'établissement public de coopération intercommunale doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale présente [...] à l'assemblée délibérante, au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes » ;
- « le rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante. Le débat est suivi d'un vote » ;

Vu l'article R. 2231-1 du CGCT précisant les indicateurs et les données qui doivent figurer dans le rapport relatif à l'artificialisation des sols ;

.../...

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BIBC-770 en date du 12 août 2024, prévoyant notamment à l'article 4.1.1. : la compétence « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Chantonnay, approuvé par délibération du Conseil communautaire n° 2019-444 en date du 11 décembre 2019, et modifié, en dernier lieu, par délibération du Conseil communautaire n° 2024-374 en date du 25 septembre 2024 ;

Considérant le rapport triennal de l'artificialisation des sols réalisé par la Communauté de communes, présentant le bilan de la consommation d'espace ;

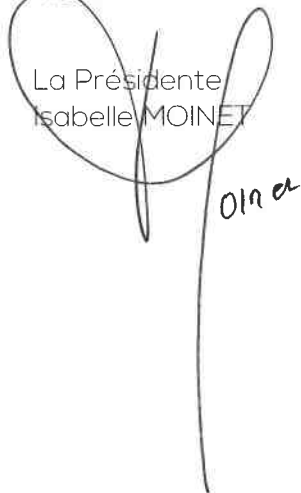
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'ouvrir le débat ;
- De prendre acte de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur le rapport triennal de l'artificialisation des sols et de l'approuver, tel que joint en annexe ;
- De transmettre la présente délibération, accompagnée du rapport, à Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Préfet de Département, à la Présidente de la Région des Pays de la Loire, aux Maires des communes membres de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay et au Président du SCoT du Pays du Bocage Vendéen.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



01/12/24

Publié le 09/12/2024

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Eric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34
 Nombre de conseillers communautaires présents : 26
 Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-486 ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT
DES MÉNAGES DU GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT « ESPACE CONSEIL
FRANCE RÉNOV' »**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les articles L. 2124-2 et R. 2161-1 à R. 2161-5 du Code de la commande publique (CCP) relatifs aux procédures formalisées en appel d'offres ouvert ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BIBC-770 du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.2 portant sur la politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-289, en date du 26 juin 2024, donnant délégation à Madame la Présidente pour signer le Pacte territorial France Rénov' en lien avec le guichet unique de l'habitat de la Communauté de communes et autorisant la Présidente à lancer une nouvelle consultation pour l'animation de ce guichet ;

... / ...

Considérant la nécessité de se conformer aux nouvelles modalités de mise en œuvre du guichet unique de l'habitat ;

Considérant que, dans ce contexte, il a été engagé une consultation auprès d'entreprises spécialisées, dont les modalités particulières ont été les suivantes ;

- Date d'envoi de l'avis d'appel à la concurrence : 29 août 2024 ;
- Date de remise des offres : 30 septembre 2024 à 12h00 ;
- Critère de sélection :
 - o Valeur technique : Pondération à 60 % ;
 - o Prix de l'offre : Pondération à 40 % ;

Considérant les deux offres reçues avant la date de remise précitée ;

Considérant le rapport d'analyse des offres joint en annexe ;

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay en date du 23 octobre 2024 sur la proposition formulée par l'Association SOLIHA Pays de la Loire ;

Considérant que la proposition formulée par cette association peut être retenue et nécessite la passation dudit accord-cadre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité ;

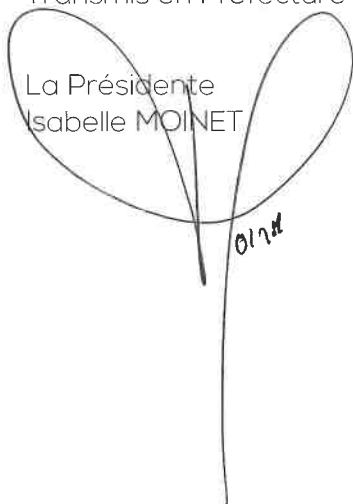
- D'attribuer l'accord-cadre de prestation de services relatif à l'accompagnement des ménages du guichet unique de l'habitat « Espace Conseil France Rénov' » :
 - o À l'association SOLIHA Pays de la Loire, domiciliée Maison de l'architecte et paysage - 312 avenue René Gasnier - 49000 Angers, titulaire de l'accord-cadre ;
 - o À compter du 1^{er} janvier 2025 et pour une durée maximale de 4 ans ;
 - o Avec les montants contractuels suivants :
 - Pas de montant minimum ;
 - Montant maximum des commandes chaque année : 240 000 € HT ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer ledit accord-cadre ainsi que tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET



01/12

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 4 décembre 2024

DÉLIBÉRATION

Le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle des Fêtes à Saint-Germain-de-Prinçay pour une neuvième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHÉLIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAULT Christian	E	MADORRA Hélène	P	SIRET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	E	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Eric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane – M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier – Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille – Mme PHÉLIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEHAUD Christine – Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. SIRET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 26

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Dominique PAILLAT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-487 PLATE-FORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (PTRE) : RÉSILIATION DE LA CONVENTION AVEC LE SYDEV

Nomenclature des actes : 8.5

Vu le Code la construction et de l'habitation, et notamment l'article L. 321-1 relatif aux missions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ;

Vu le Code de l'énergie, et notamment l'article L. 232-1 relatif au service public de la performance énergétique ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2024-DCL-BIBC-770 en date du 12 août 2024, et notamment l'article 4.2.2 portant sur la politique du logement et du cadre de vie ;

.../...

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-323, en date du 23 septembre 2020, approuvant le lancement d'une opération programmée de l'habitat couplée à une plateforme territoriale de rénovation énergétique de l'habitat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-452, en date du 29 septembre 2021, approuvant le Plan Climat Air Énergie Territorial ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-403, en date du 25 octobre 2023, approuvant la demande de subvention auprès du SyDEV pour le financement du suivi de l'animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique et déléguant à Madame la Présidente les modalités de la convention, laquelle a été signée en date du 15 janvier 2024 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-289 en date du 26 juin 2024 actant les nouvelles modalités de mise en œuvre du guichet unique de l'habitat à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant que la réforme de la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales vise à proposer un cadre renouvelé pour la mise en œuvre du service public de l'habitat, dénommé Pacte territorial France Rénov', entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2025, et s'appuyant sur les partenaires tels que l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département de la Vendée et le SyDEV ;

Considérant que ce nouveau dispositif requiert la signature d'une nouvelle convention (Pacte territorial), définissant les actions mises en œuvre au sein des territoires et les modalités de financement de ces actions, et par conséquent entraîne la nécessité de mettre un terme anticipé aux conventions actuels avec les partenaires précités ;

Considérant que le SyDEV souhaite poursuivre son soutien au fonctionnement des guichets de l'Habitat, portés par les établissements publics de coopération intercommunale vendéens, dans une logique de massification du passage à l'acte de l'ensemble des ménages vendéens ;

Considérant qu'il convient, dans ce contexte, de conclure un avenant à la convention susvisée afin d'y mettre un terme de manière anticipée et prévoir les modalités administratives et financières relatives à cette résiliation, dans l'attente de la signature d'une convention de Pacte territorial – France Rénov' à partir du 1^{er} janvier 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la nécessité de clôturer au 31 décembre 2024 la convention portant sur le financement du suivi de l'animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique, signée en date du 15 janvier 2024 avec le Syndicat Départemental d'Énergie de la Vendée (SyDEV), en vue d'un nouveau conventionnement à intervenir ultérieurement via le Pacte Territorial ;
- De déléguer à Madame la Présidente la négociation des termes de la résiliation de cette convention et de l'autoriser à signer tout avenant à cet effet avec le SyDEV.

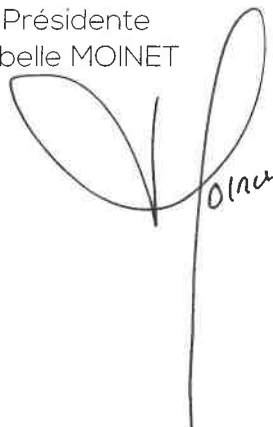
.../...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 09/12/2024

Publié le 09/12/2024

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stem with two large, rounded leaves at the top. The signature is written in a cursive style, with the name 'Isabelle' partially visible.

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, elongated loops and curves, written in a cursive style.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	E/P	DESORDE Jeanrick	P	GUNAUDEAU Dany	P	PHÉLIPPEAU Brigitte	E
BILLAudeau Lousette	P	DEBAUD Christine	P	LESSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	E
BOISSEAU Didier	P	DREUX Jean-Claude	E/P	LUNEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	E	DROUAILT Christian	E	MADORRA Hélène	E/P	SIBET Jean-Pierre	E
BONNENFANT Didier	E	GOURAUD Christophe	E/P	MARTINEAU Valérie	E	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MONET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	P	GRANJON Françoise	P	MOUREAU Loïselle	E	ZOUBAIR Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRMAUD Jean-Marc	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELLANCHÉ Eric	P		

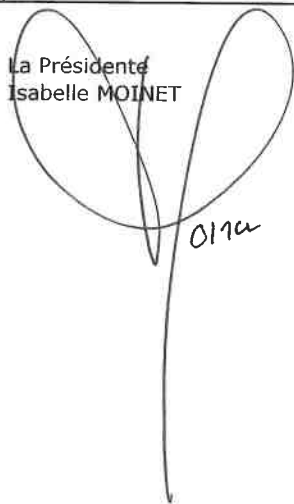
Absents et excusés avec pouvoir :

M. BONNENFANT Didier a donné pouvoir à Mme CHENU Viviane - M. DROUAILT Christian a donné pouvoir à M. BOISSEAU Didier - Mme MARTINEAU Valérie a donné pouvoir à M. GUIBERT Cyrille - Mme PHÉLIPPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme DEBAUD Christine - Mme PICARD Sophie a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe (à partir de la délibération n°2024-463) - M. SIBET Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme MONET Isabelle

2024-459	DECISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2024-460	COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2024-461	REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE « PROSPECTIVE MUTUALISATION MOBILITÉ »	Approuvée à l'unanimité
2024-462	STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION EN MATIÈRE DE COMPÉTENCE SUPPLÉMENTAIRE RELATIVE À LA LECTURE PUBLIQUE	Approuvée à l'unanimité
2024-463	INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE : ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2021-49 ET TOILETTAGE ET MODIFICATION DE SA DÉFINITION DANS LE CADRE DE LA FUTURE MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE SITUÉE À CHANTONNAY	Approuvée à l'unanimité
2024-464	PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	Approuvée à l'unanimité
2024-465	SERVICE AUTORISATION DU DROIT DES SOLS – AJOUT DE LA MISSION D'INSTRUCTION DE LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE ET APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE	Approuvée à l'unanimité
2024-466	MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL	Approuvée à l'unanimité
2024-467	REFUS D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DE L'ASSOCIATION RÉPUTÉ LAND	Approuvée à l'unanimité
2024-468	MODIFICATION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES AMORTISSEMENTS D'UN AN	Approuvée à l'unanimité
2024-469	BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE » – FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES INVESTISSEMENTS	Approuvée à l'unanimité
2024-470	BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE » – DECISION MODIFICATIVE N° 1	Approuvée à l'unanimité
2024-471	MODIFICATION N° 1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) « N° 2024-01 MÉDIATHÈQUE »	Approuvée à l'unanimité
2024-472	BUDGET PRINCIPAL / BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME – REMBOURSEMENT DU TEMPS DE DIRECTION	Approuvée à l'unanimité
2024-473	BUDGET PRINCIPAL 67000 – APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N° 3	Approuvée à l'unanimité
2024-474	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE « MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE »	Approuvée à l'unanimité
2024-475	BUDGET GÉNÉRAL CCPC N° 67000 – AUTORISATION DE DÉPENSES – INVESTISSEMENT 2025	Approuvée à l'unanimité
2024-476	BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME N° 67010 – AUTORISATION DE DÉPENSES – INVESTISSEMENT 2025	Approuvée à l'unanimité
2024-477	PACTE FINANCIER ET FISCAL POUR 2024, 2025 ET 2026 ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY ET SES COMMUNES MEMBRES	Approuvée à l'unanimité
2024-478	ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 2012-141 ET APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS DE CESSION DES TERRAINS SITUÉS EN ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	Approuvée à la majorité (4 abstentions : Ch. GOURAUD, H. MADORRA, JC DREUX, S. PICARD)
2024-479	APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION DES ATELIERS RELAIS SITUÉS RUE DES COULEMELLES PARC D'ACTIVITÉS POLARIS NORD À CHANTONNAY	Approuvée à l'unanimité
2024-480	SCOM EST VENDÉEN – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ – ANNÉE 2023	Le Conseil communautaire prend acte
2024-481	SYNDICAT MIXTE VENDÉE EAU - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2023	Le Conseil communautaire prend acte
2024-482	HABITAT – MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE – APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE PRÊT DE MALLETTE AVEC ÉQUIPEMENTS DE MESURE ET DE SA CONVENTION VALANT RÈGLEMENT	Approuvée à l'unanimité

2024-483	APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACTION FONCIÈRE TRIPARTITE AVEC LA COMMUNE DE SIGOURNAIS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE	Approuvée à l'unanimité
2024-484	PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : APPROBATION DE LA PROCÉDURE DE MODIFICATION 0.4	Approuvée à l'unanimité
2024-485	ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE : RAPPORT TRIENNAL D'ARTIFICIALISATION DES SOLS	Approuvée à l'unanimité
2024-486	ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE RELATIF À L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES DU GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT « ESPACE CONSEIL FRANCE RÉNOV' »	Approuvée à l'unanimité
2024-487	PLATE-FORME TERRITORIALE DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE (PTRE) : RÉSILIATION DE LA CONVENTION AVEC LE SYDEV	Approuvée à l'unanimité

La Présidente
Isabelle MOINET



017a

Le Secrétaire de séance
Dominique PAILLAT

